

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT
ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du procès-verbal de la séance du lundi 5 décembre 2022

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre à 10h30,

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à la médiathèque de Labarthe-sur-Lèze sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 17 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 307

Présents : Abadie Jocelyne, Andouard Raymond, Artigue Pierre, Astor Jean-Louis, Aubert Bernard, Avrillaud Isabelle, Baiget Adelin, Bonhomme Martine, Boureau, Pascal, Bruston Joël, Carles Nadine, Couche Valérie, Delpech Gérard, Demenitroux Emma, Douarche Joëlle, Durieux Antoine, Fernandez Marc, Guillermin Thierry, Hollard Solange, Ibres Laetitia, Irvoas Rozenn, Laffont Didier, Leyreloup Marie, Miro Bertrand, Nadaud-Bassuel Laure, Renoux Michel, Soucasse-Piquemal Eliane, Soulet Serge, Tudela François, Viguet-Carrin Bruno, Vitet Martine,

Absents ayant donné procuration : Bernes Jean-Paul a donné pouvoir à Ibres Laëtitia, Fabbro Amédée a donné pouvoir à Boureau Pascal, Lefebvre Joël a donné pouvoir à Durieux Antoine, Lubac Christophe a donné pouvoir à Boureau Pascal, Maraval Alain a donné pouvoir à Durieux Antoine, Masela Lauriane a donné pouvoir à Laffont Didier, Rostaing Nicolas a donné pouvoir à Boureau Pascal, Rumeau Nathalie a donné pouvoir à Durieux Antoine, Sauvage Sabine a donné pouvoir à Nadaud-Bassuel Laure, Viel Pierre a donné pouvoir à Boureau Pascal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT relative au débat d'orientation budgétaire ;

Vu le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

Il est proposé de reconduire le montant affecté aux dépenses et aux recettes de 2022.

En matière de fonctionnement :

1/ Concernant les recettes estimées à 106 000 € :

- La participation du Conseil départemental pour un montant de 20 000 €,
- La participation des communes adhérentes estimée à 36 000 € :
 - population municipale inférieure ou égale à 200 habitants : exonérées de participation financière,
 - population municipale comprise entre 200 et 500 habitants : 10 € par an,
 - population municipale supérieure à 500 habitants : 0,05 € par an et par habitants.

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2022 est estimé à 50 000 euros.

2/ Concernant les dépenses estimées à 106 000 €, elles seront, la manière suivante :

- le financement de l'organisation des assemblées générales, rencontres-débats et visites estimé à 7 000 € ;
- l'achat de prestations de service et de matériel estimé à 9 000 € ;
- les frais d'entretien et de réparation estimés à 12 000 € ;
- les annonces officielles et publicité estimés à 3 000 € ;
- les dotations aux amortissements estimées à 35 000 € ;
- l'appel à projet auprès d'associations estimé à 25 000 €.

En matière d'investissement :

Les recettes estimées à 491 000 € seront issues de l'excédent d'investissement reporté (450 000 €), le Fonds de compensation de la TVA estimé à 6 000 €, la dotation aux amortissements d'un montant estimée à 35 000 €.

Les dépenses d'investissement prévues sont notamment :

- la réalisation de cinq panneaux pédagogique Garonne estimé à 15 000 €
- la finalisation de l'outil pédagogique « Energies » estimé à 24 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur l'arbre estimé à 95 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur les mobilités actives à 50 000 € ;
- la réactualisation d'un outil pédagogique (thème à déterminer) : 30 000 €.

L'assemblée générale du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement :

- prend acte du débat d'orientation budgétaire 2023.



Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU

Président

Haute-Garonne Environnement